

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 303

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier, M. Le Fur, Mme Anthoine, M. Marleix, Mme Bassire,  
M. Teissier et M. de la Verpillière

**ARTICLE 18**

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« Il précise l'utilisation de leurs échantillons et le traitement de leurs données à caractère personnel associé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient que ce décret veille aussi à l'utilisation de leurs échantillons et au traitement de leurs données à caractère personnel associé.